



# Rencontre compétitive et loisir Dressage et Equifun Sport Adapté

Dimanche 25 Mars 2018 - Montbonnot





# Rencontre compétitive et loisir Dressage et Equifun Sport Adapté

Dimanche 25 Mars 2018 - Montbonnot

## Informations générales

Le Centre Equestre du St Eynard et le Comité Départemental de Sport Adapté de l'Isère organisent, le dimanche 25 Mars, une rencontre compétitive et loisir de Dressage et d'Equifun Sport Adapté à Montbonnot (Isère).

### CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

#### Compétition : Championnat départemental équitation Sport Adapté ouvert

Peuvent participer au championnat, les **cavaliers en situation de handicap mental ou psychique**, ayant une **licence FFSA compétitive** pour la saison sportive 2017/2018 et détenteurs d'un **certificat médical de non-contre-indication à l'équitation en compétition**.

Les **cavaliers hors Isère sont invités** sur ces épreuves compétitives.

Le nombre d'inscription est limité et la priorité sera donnée aux cavaliers isérois.

La participation au championnat départemental est obligatoire pour les cavaliers (de la région Auvergne Rhône-Alpes) souhaitant participer au championnat de France d'équitation Sport Adapté qui se déroulera le 16 au 18 Mai à la Courneuve.

#### Loisir

Les parcours proposés sur le championnat sont également **ouverts aux cavaliers ayant une licence FFSA non compétitive ou une licence FFE**. Dans ce cas, les participants pourront évoluer sur le parcours selon leurs besoins : accompagné, tenu en main... Ils pourront bénéficier, s'ils le désirent, d'une note par le juge mais ils ne seront pas classés.

### ACCUEIL DES PARTICIPANTS

L'accueil se fera à 10h00. Tous les participants devront se présenter afin de confirmer les inscriptions et de recevoir l'ensemble des documents relatifs aux épreuves.

Il sera effectué une vérification à partir des listes d'inscriptions : engagements, contrôle des licences et des certificats médicaux.

### RESTAURATION

Le repas du midi n'est pas fourni par l'organisation, une buvette proposera des petits encas et des boissons tout au long de la journée.

### DETENTE ET EPREUVES

Les épreuves débuteront aux alentours de 11h00 dans la carrière principale, la détente se fera sur une petite carrière annexe.

Un moniteur du centre équestre sera présent sur la détente et pourra assurer la détente de vos cavaliers si besoin.

## PARTICIPATION FINANCIERE

L'inscription à la rencontre en loisir ou en compétition est de 4€ avec son cheval. Si vous souhaitez «louer» un cheval sur place, un supplément de 15€ pour une épreuve, 20€ pour 2 épreuves vous est demandé.

## INSCRIPTION ET ENGAGEMENTS

Les cavaliers ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions à l'ordre du Centre Equestre du St Eynard.

Aucun remplacement de cavaliers par un autre ne pourra être autorisé.

Les dossiers seront enregistrés à partir de leurs dates de réception.

Ces documents devront être envoyés au plus tard le 1er Mars 2018 à l'adresse suivante :

Comité Départemental du Sport Adapté de l'Isère  
Maison Départementale des Sports  
7 Rue de l'Industrie  
38 320 EYBENS

## EPREUVES

Les horaires définitifs seront communiqués aux responsables des associations /centres équestres lors de l'accueil.

Les épreuves proposées sont conformes au nouveau règlement Activités Equestres 2017-2021 de la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) :

- Dressage Niveau 1,
- Dressage Niveau 2,
- Dressage Niveau 3,
- Equifun Extérieur Niveau 1,
- Equifun Intérieur Niveau 2.

Chaque cavalier peut s'inscrire, quelle que soit sa classification (AB, BC ou CD) dans le niveau d'épreuve de son choix.

Le classement sera cependant effectué par classe AB, BC et CD.

Le règlement est disponible sur le site [sportadapte38.fr](http://sportadapte38.fr), rubrique médiathèque/règlements sportifs ou auprès du CDSA 38.

## EQUIPEMENTS SPORTIFS

Les épreuves se dérouleront au :

**Centre Equestre du St Eynard**  
**200 Allée du Jayet**  
**38330 Montbonnot-Saint-Martin**

Les cavaliers doivent avoir une tenue correcte (la bombe ou casque est obligatoire).

Dans la mesure du possible, les entraîneurs sont encouragés à amener sur le lieu de la rencontre la cavalerie avec laquelle ils ont entraîné leurs cavaliers.

L'Équitation Passionnément



## CONTACT

CDSA 38 - Emilie Moncarey  
04 76 26 63 82 / emilie.cdsa38@gmail.com

CE St Eynard - Isabelle Schanen  
saint.eynard@free.fr





# Rencontre compétitive et loisir Dressage et Equifun Sport Adapté

Dimanche 25 Mars 2018 - Montbonnot

## Inscriptions

### Le dossier d'inscription suivant est composé de :

- La fiche d'engagement de l'association,
- L'autorisation d'hospitalisation et de diffusion d'image à remplir pour chaque engagé,
- Un certificat médical de non-contre-indication à l'équitation en compétition.

### Les documents entièrement complétés sont à retourner avant le 1er Mars 2018.

Comité Départemental du Sport Adapté de l'Isère  
Maison Départementale des Sports  
7 Rue de l'Industrie  
38 320 EYBENS

### Prise de licence pour les non-licenciés

La licence est obligatoire, la demande de licence FFSA peut-être faite auprès du club ESAGAMI :

Contactez le CDSA 38 pour obtenir les documents de demande de licence.

Pour tous renseignements, contactez Emilie Moncarey au CDSA 38 :  
04 76 26 63 82 / [emilie.cdsa38@gmail.com](mailto:emilie.cdsa38@gmail.com)



Rencontre Compétitive et Loisir Dressage et Equifun Sport Adapté  
Dimanche 25 Mars 2018 - Montbonnot





# Engagement Rencontre Dressage et Equifun Sport Adapté - 25 Mars 2018 - Montbonnot

Association / Centre équestre / Individuel : ..... Tel : .....

Nom du responsable sur le site : ..... Email : .....

Adresse : .....

Nom	Prénom	N° licence FFSA/FFE	Classif. AB, BC ou CD	Date de Naissance	Loisir ou compétition	Dressage niveau 1, 2 ou 3	Equifun niveau 1 ou 2	Cheval fourni par le centre équestre	Taille	Poids
Exemple : DUPONT	Jean	FFSA : 125 369	BC	25/04/87	Compétition	niveau 2	niveau 1	oui	1,65 m	75 kg

Nombre de chevaux amenés : ..... Nombre d'accompagnateurs : .....

Description	Prix unitaire	Nombre	Total
Inscription cavalier	4 €		
Location cheval 1 épreuve	15€		
Location cheval 2 épreuves	20 €		
<b>TOTAL</b>			

Ci-joint un chèque à l'ordre du Centre Equestre du St Eynard en règlement de l'engagement de l'association/centre équestre / individuel..... d'un montant de .....€





## Autorisation d'hospitalisation

Je soussigné .....  
Représentant légal de ....., agissant en son nom, autorise les responsables de la commission médicale à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident, l'hospitalisation et au besoin l'intervention chirurgicale sans anesthésie générale lors de la rencontre de dressage et d'équifun Sport Adapté le 25 Mars 2018 à Montbonnot.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit ;  
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à .....  
Le

Signature :



## Autorisation de diffusion d'image

Je soussigné .....  
Représentant légal de ....., agissant en son nom, autorise les organisateurs à diffuser et à publier l'image de l'athlète, son nom, sa voix et ses paroles gracieusement sur tous les supports de communication du CE du St Eynard et du CDSA 38.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit ;  
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à .....  
Le

Signature :



**CERTIFICAT MÉDICAL ANNUEL D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION**  
**EN COMPETITION**  
**À LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS SPORTIVES SPORT ADAPTÉ**

Je soussigné(e), Docteur .....

Certifie, après avoir examiné Mme, Mr .....

Né(e) le .....

**Qu'aucun signe d'affection cliniquement décelable, ce jour, ne contre indique la pratique des activités sportives Sport Adapté en compétition dans les disciplines suivantes :**

*(Citer les disciplines concernées)*

- 1 : .....  
2 : .....  
3 : .....  
4 : .....  
5 : .....

Fait à..... le .....

Signature et cachet du médecin :

**Ce certificat médical est à fournir pour la 1<sup>ère</sup> délivrance de licence compétitive dans la discipline concernée puis :**

- **Tous les 3 ans (sauf réponse positive à l'une des questions du questionnaire de santé QS-SPORT)**
- **Tous les ans pour la pratique du rugby, de l'alpinisme**
- **Tous les ans et rempli par un médecin agréé par la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins - FFESSM (plongée...), le snorkling (nage avec palme, masque et tuba) et les baptêmes de plongée.**

**Lors de toutes les compétitions et rencontres organisées par la FFSA, les sportifs ou leur représentant légaux présents doivent se munir de l'ordonnance du traitement en cours.**

**De plus, il est vivement conseillé de se munir également de la carte vitale et éventuellement de la carte d'affiliation à une mutuelle complémentaire.**